

VAUX, le 25 mars 2021

Suite à la dernière assemblée du Conseil du 10 mars, qui s'est déroulée sur le site de Chaniaz dont Vaux a décidé la dissolution et la vente de sa part de copropriété, laissez-moi vous faire part de mes états d'âme en tentant de vous transmettre l'émotion que j'ai ressentie lors de mon levé de main approuvant cette vente.

Pour bien comprendre, il faut savoir qu'en 1956, mon père Frédéric ( 1910 ), était Syndic de notre village et fut l'initiateur de ce projet de collège intercommunal, révolutionnaire en cette époque, puisque c'était le premier dans le Canton de Vaud. Il en fut également le moteur qui, comme celui d'une tondeuse à gazon, ne démarra pas toujours du premier coup. Frédéric était en ce temps-là Député au Grand Conseil, reconnu comme bon négociateur, plutôt rusé, et d'un abord facile et agréable. Il trouva donc quelques appuis au Conseil d'Etat, particulièrement auprès de Monsieur Pierre Oguey, chef du département appelé alors « de l'instruction publique et des cultes ».

En 1960, la vétusté des salles d'école de nos cinq villages ( Bussy et Chardonney pas encore fusionnés ) posait de sérieux problèmes, particulièrement celle de Bussy qui fut déclarée insalubre par l'inspecteur scolaire ; boîte à courants d'air, plafonds délabrés, fenêtres rafistolées. Par grosse bise, le régent envoyait les gamins dehors pour se réchauffer, et les jours de pluie, les premiers arrivés devaient vider les baquets placés sous les gouttières. Dans ces conditions, vous imaginez bien que les Syndics voisins ont suivi l'idée de Frédéric Stoudmann, à la condition sine qua non qu'il reste le meneur de ce projet. Ces acolytes Syndics étaient alors : Pierre Decollogny paysan pour Reverolle, à Clarmont Charles Schopfer, postier – épicier.

A Chardonney on trouve Edouard Cavin paysan, à Bussy Henri Kohli également paysan. A noter ici que Chaniaz a été conçu à cinq, puis est né à quatre, la fusion de Bussy et Chardonney ayant bien eu lieu en cours de chantier.

Les travaux ont été menés à bien à vitesse grand V, conduits par l'architecte Georges Cruchet de Morges ( pas de marché public !! ). Avec lui des maîtres d'état au top, un Conseil d'Etat pas trop pointilleux, tous encore en marge de la loi sur l'aménagement du territoire et de sa police montée.

Ainsi nous avons pu construire rapidement ce qui fut d'abord appelé le « pavillon scolaire », de trois classes et une salle des maîtres. Cette première étape a été inaugurée en mai 1961. La population augmente, les besoins scolaires également ; il faut une salle de gym multifonctionnelle, des classes supplémentaires, un logement pour un concierge devenu indispensable. Inauguration en grande pompe en 1987. Comme plus ancien membre du Conseil, et ayant vécu ces événements sur le terrain, il m'a semblé opportun de vous transmettre ce soir la naissance de cette structure dont nous allons nous séparer, ceci d'autant plus que la plupart des

Conseillers présents ce soir ne savaient probablement pas que le village de Vaux existait en 1956. Il me plaît également de souligner la bienvenue de l'article de Monsieur Aurel Matthey Syndic de Reverolle, paru dans une récente édition du Journal de Morges, qui donna des explications bien utiles à la compréhension des chamboulements qui impactent la région et notre groupement scolaire. Je constate avec plaisir que les Syndics du cru, sortants ou pas, ont tous le sourire aux lèvres, sans doute ravis de mettre sur les rails cette nouvelle commune au nom extrêmement recherché, plus présomptueux que bucolique ! je leur souhaite malgré cela bonne route, et à nous, insignifiante petite commune de Vaux, apprenons à ne pas nous plaindre dans notre zone sinistrée et sans ambition des Bas de Morges.

Je profite de tenir le crachoir, et de remercier Vincent Denis pour son long et brillant mandat de Municipal et Syndic, et Christian Perret-Gentil qui a pris soin de nos bâtiments ; on se souviendra aussi de ce dernier comme grand ordonnateur des festivités organisées au Refuge. Quant à François Menzel, il a toute ma considération pour la façon agréable, autant qu'organisée, de conduire les débats de notre Conseil. Je souhaite également bien du plaisir à Madame Perret-Gentil, qui comprendra enfin pourquoi les séances de municipalité peuvent parfois durer ! Et pour Monsieur Jaunin, que je ne connais guère, il pourra par son expérience de gendarme maintenir l'ordre et la paix dans le village. Enfin, je ne vais pas bouder le plaisir que j'ai à voir face à moi trois purs produits de cette école de Chaniaz ; ils ont usé leurs fonds de culottes sur les bancs presque neufs de cette école ; Yves notre nouveau Syndic, David encore un peu en rôdage, et notre secrétaire général que je ne nommerai pas, ayant abondamment parlé de son grand-père, d'autant qu'ils se ressemblent assez que, en ayant vu l'un, on a vu l'autre !

#### CONCLUSION :

En vertu du droit de mémoire que je revendique ici, j'adresse encore une fois un respectueux hommage à ces pionniers fondateurs de Chaniaz, tous disparus aujourd'hui... et pourtant il me semble que c'était hier.

Merci de m'avoir écouté.